1930 - 1969

TERRITOIRE DE L'ININI

REGARDS SUR UNE ZONE ADMINISTRATIVE

Le 6 juin 1930 est créé en Guyane le territoire autonome de l'Inini.

La colonie de la Guyane française se retrouve administrativement coupée en deux parties très inégales :
• une mince bande littorale, administrée par le gouverneur puis le préfet et par le conseil général et les communes (1/5e du territoire), appelée la Guyane ;
• une très large partie intérieure, administrée directement par le gouverneur de la Guyane française, puis par le préfet (4/5e du territoire), dénommée Territoire de l'Inini.

Le Territoire de l'Inini compte sur ses frontières avec le Brésil et le Suriname des villages amérindiens wayana, wayapi et teko et businenge paamaka, ndjuka et aluku. Elle recèle la majorité des sites miniers et forestiers, où se sont créés, avec l'exploitation de l'or, du bois de rose et du balata, des villages où affluent des Guyanais du littoral, des Antillais, des bagnards libérés et de nombreux étrangers venus de la Caraïbe anglophone ou du Suriname. Le gouvernement implante dans ce territoire pour le désenclaver des établissements pénitentiaires spéciaux destinés aux condamnés arrivés en 1931 d'Indochine.

Ce territoire spécifique à la Guyane perdure jusqu'en 1969. Sa suppression entraîne la reconfiguration administrative complète du territoire guyanais, la création de nouvelles communes (Maripasoula, Camopi, Saül, Saint-Elie, Grand-Santi-Papaïchton), la modification importante des communes existantes sur le littoral, la départementalisation du sud de la Guyane et l'entrée dans la citoyenneté française des populations amérindiennes et businenge.

Les photographies et films présentés dans l'exposition sont autant de ressources documentaires permettant d' « entrer » dans le Territoire de l'Inini et de rendre compte des différentes populations qui y vivaient alors, de leurs activités économiques et quotidiennes, de leurs pratiques culturelles…

Réalisation

Direction Musées et Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Guyane et association La Tête Dans les Images, organisatrice des Rencontres Photographiques de Guyane (2019).

Remerciements pour leur contribution documentaire

Direction des Archives territoriales de Guyane ; Musée territorial et Bibliothèque Territoriale Alexandre-Franconie ; Musée des Cultures guyanaises ; Ibis Rouge Éditions ; Mme Inga Nérin.

Collectivité Territoriale de Guyane

TERRITOIRE DE L'ININI

Histoire d'une zone administrative autonome

1930 - 1969

Une naissance sur fond de crise

1928 - 1930

En janvier 1929, Maginot, ministre des Colonies, nomme un nouveau gouverneur en Guyane : Bernard Siadous. L'année précédente, Jean Galmot, candidat à la députation battu sur fond de fraude électorale, est mort dans des conditions suspectes. S'en sont ensuivies de sanglantes émeutes à Cayenne. En bref, l'année 1928 a révélé de profondes divisions politiques et un déficit budgétaire d'un niveau record, dû à la baisse de la production et à l'augmentation des dépenses.

Une mission d'inspection préconise une dotation spéciale pour la Guyane, pour relancer le développement économique. Elle recommande aussi la réorganisation administrative de la colonie. Le constat du gouverneur Siadous est implacable : « On peut affirmer que les 4/5e de la Guyane échappent totalement à l'action administrative. » Mais le conseil général refuse d'engager une réforme fiscale et d'accepter la vision du gouvernement sur l'avenir de la Guyane en contrepartie de la dotation d'État.

Le nouveau découpage administratif de la colonie est donc imposé par décret du 6 juin 1930.

Le rapport fait au président de la République explique : « La loi du 19 mai 1930 a accordé une dotation de 2 millions à la Guyane française pour amorcer la réalisation du programme de mise en valeur de cette colonie. [...] ce redressement [...] pour être efficace, doit être immédiat : la création d'un territoire d'administration directe en Guyane française. Ce territoire, dit de l'Inini, sera une unité administrative autonome, placé directement sous l'autorité du gouverneur de la Guyane française. »

Des débuts sous le sceau du volontarisme

1930 - 1947

En un mois, la « vieille colonie » perd 80 % de sa superficie et la moitié de ses conseillers généraux. Elle se réduit à une mince bande littorale d'environ 40 km sur 600. Malgré les recours des élus locaux, la volonté d'un État colonialiste centralisateur s'affirme, avec une stratégie politique pragmatique nourrie des expériences africaines et asiatiques.

Entre 1930 et 1935, institutions ininiennes et programme de travaux sont mis en place. Après études et réflexions, la main d'œuvre pour valoriser ce vaste territoire est choisie : il s'agit d'un contingent de 1 500 condamnés indochinois, dont seulement 535 foulent le sol guyanais au final. Trois établissements pénitentiaires spéciaux, créés en janvier 1931, font également office de chefs-lieux de circonscriptions administratives. Cette même année, un recensement non exhaustif compte 3 511 personnes en Inini (il y en a 29 085 dans la colonie de la Guyane). Plus de la moitié sont étrangères.

Le Front populaire, en 1936-1937, change d'orientation, dissociant les établissements pénitentiaires des centres administratifs. La politique de grands travaux cède la place à la fixation et la connaissance des populations, notamment celles dites « indigènes » ou « primitives », et à un travail d'assistance administrative, sanitaire et sociale. La question des frontières avec le Suriname et le Brésil pousse l'administration à entretenir un contact stratégique avec les Amérindiens et les Businenge. Peu après, la Seconde Guerre mondiale marque le repli de l'administration centrale de l'Inini, avec un isolement accru des populations, des difficultés d'approvisionnement, une pénurie de fonctionnaires et un contrôle renforcé des étrangers.

1930-1969

L'HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE L'ININI

TERRITOIRE AUTONOME DE L'ININI

ARRONDISSEMENT SPÉCIAL ADMNISTRÉ DIRECTEMENT PAR L'ÉTAT

1939-1945 • SECONDE GUERRE MONDIALE

1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969

6 Juin 1930

Création du Territoire autonome de l'Inini

1931

Création des établissements pénitentiaires spéciaux

1938

« Le bagne est enfin supprimé »

1946

Départementalisation de la Guyane

1949

Proposition de loi de Damas visant la suppression du statut spécial de l'Inini

1951

Loi qui définit le statut d'arrondissement spécial de l'Inini pour 10 ans

1959

Catayée demande un statut spécial pour l'ensemble de la Guyane

1969

Suppresion du territoire de l'Inini

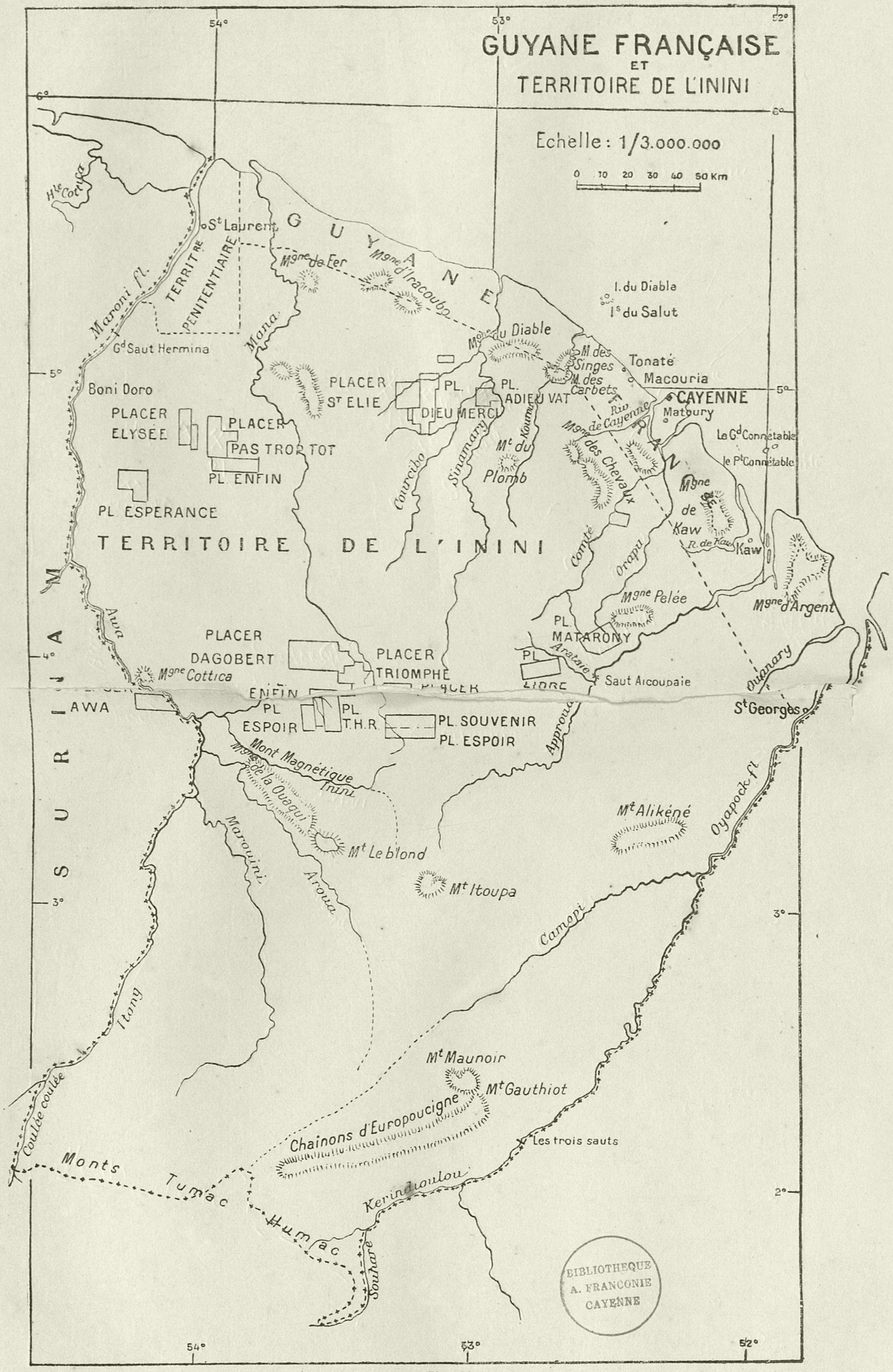

Fig. 32.

Le débat politique sur le statut de la Guyane s'exprime dans la presse d'opinion

1935

« Assimilation, quel joli mot !
Ce système de politique coloniale, appliqué intégralement, nous impose les lois fiscales déjà très lourdes pour la Métropole et comme avantage peu de chose. Au lieu de dépendre du ministère des Colonies, c'est de celui de l'Intérieur que viendront les ordres. A la place du gouverneur, ce sera le préfet.
Mais quel sera le sort de notre colonie dont l'hinterland dénommé « Territoire de l'Inini » fait l'objet d'une exploitation directe par l'Administration à l'abri de la politique ? N'est-elle pas dans la voie qui conduit au gouvernement général ? [...] L'assimilation, est-ce une chimère pour les colonies qui la réclament ? »

- Extrait de *L'Observateur*, Cayenne, n° 3 du 16 janvier 1935, p. 1 : *« L'assimilation »* ; Bibliothèque nationale de France.

Une anomalie républicaine

1947 - 1961

La Guyane devient un département d'outre-mer le 19 mars 1946.
Commence alors une phase de liquidation d'un passé à la fois colonial et pénitentiaire. Cependant, le statut du Territoire de l'Inini n'est pas évoqué dans la loi d'assimilation. Le député Léon Gontran Damas en demande la suppression explicite en 1949. Pourtant, le statut spécial de l'Inini est confirmé pour une durée de 10 ans, par les lois du 14 septembre 1951 et du 26 octobre 1953, sous la forme d'un arrondissement.
La départementalisation est malgré tout à l'œuvre : le préfet Robert Vignon et son équipe, investis dans l'application des missions de développement, d'équipement et de normalisation, impriment un nouvel élan à la Guyane. Vignon, « Grand Man Baka », effectue nombre de tournées dans l'arrière-pays et encourage l'implantation d'organismes de recherche avec la venue d'ingénieurs et de chercheurs (cartographes, géologues, botanistes, médecins, ethnologues, etc.). « Il n'y aura pas de développement économique de l'arrière-pays guyanais si celui-ci n'est pas peuplé. Cette condition ne sera remplie que si un minimum de vie sociale et des conditions de vie tout simplement humaines sont assurés aux habitants, si l'accès de l'Intérieur est rendu plus aisé. » (Vignon, 1949). Les mesures sanitaires et d'assistance enrayent le déclin démographique et l'arrondissement prend en charge la gestion des populations amérindiennes et businenge, dont la dénomination fluctuante illustre le manque de repère par rapport à leur statut et au droit commun. L'un des arguments qui revient pour défendre le maintien d'un arrondissement spécial dans l'Inini est d'ailleurs lié à la présence insuffisante de citoyens français par rapport aux étrangers et aux personnes issues des « sociétés restées fidèles à leurs coutumes ancestrales » (Sausse, 1951).
Le statut spécial de l'Inini reste une anomalie républicaine. Mais à partir de 1958, avec l'avènement de la Ve République, les débats s'intensifient. Les élus guyanais, notamment ceux du Parti socialiste guyanais, réclament une refonte du statut de la Guyane et la suppression de l'arrondissement spécial de l'Inini.

Visite des chefs amérindiens à Cayenne invités par le préfet Vignon

1950

“ Au cours de sa récente tournée dans l'intérieur du département, M. Robert Vignon, préfet de la Guyane, a invité les différents chefs indiens des villages traversés à venir lui rendre visite à Cayenne. Notre petite ville qui, au début de l'année avait déjà vu dans ses rues les hautes statues des athlétiques Bonis, a cette fois-ci pris contact avec des représentants des diverses tribus vivant en Guyane.
Le capitaine Eugène et son fils Philippe, représentant les Oyampis du village Alikoto sur l'Oyapock ; les Roucouyennes, aux longs cheveux noirs et aux traits aquilins, avaient délégué leur grand chef Tuenké, et les chefs des trois villages de l'Itany, Aloïké, Tilioué et Yanemalé.
Le chef Romuald, des Galibis du village Aouara sur la Mana, était également présent.
Vite à leur aise, dans les shorts et les chemisettes, les Indiens gardaient pourtant la nostalgie de leur rouge kalimbé dégageant leurs silhouettes massives. ”

- Extrait de *Parallèle S*, Cayenne, n° 7 de septembre 1950, p. 4 ; Archives territoriales de Guyane.

L'Inini, c'est fini !

1961 - 1969

La suppression est actée le 14 septembre 1961. L'arrondissement de l'Inini n'a plus d'existence légale mais l'Etat va s'interroger sur son statut à venir pendant huit ans.
Les réflexions à mener sont cruciales car ce découpage territorial doit servir deux objectifs : rendre le conseil général compétent sur l'ensemble du territoire et assurer la représentation de l'ensemble de la population. Au coeur du débat, se pose la question des populations amérindiennes et businenge. Certains pensent qu'il faut leur conserver un statut particulier, d'autres préfèrent en faire des citoyens français. Il faut trancher, car avec la fin de l'arrondissement à statut spécial, la représentation de citoyens devenus suffisamment nombreux pour créer des entités communales est un thème brûlant. Entre 1961 et 1966, la population grandit, passant de 2 978 à 3 855 individus, soit environ 5 % de la population totale de la Guyane.
Une opération d'enquête d'état civil est lancée en 1965. Des procès-verbaux consignent les données personnelles de chaque habitant. Cette opération se heurte à des difficultés, souvent liées aux modes de vie coutumiers et transfrontaliers (absence de registre public, instabilité du lieu de résidence, établissement de la filiation, statut d'étranger) voire à des refus d'obtention de la nationalité française.

Enfin, le 17 mars 1969, un décret présidentiel réorganise l'administration du département, qui compte désormais deux arrondissements identiques en termes réglementaires. La Guyane est maintenant conforme au modèle national.
Les premières élections municipales, doublées de l'élection d'un conseiller général, se tiennent en mai de la même année : Sincère Mandé est élu maire à Camopi, Jean Ho-Si-Fat à Saül, Serge Adelson à Saint-Élie, Robert Vignon à Maripasoula et Emmanuel Tolenga à Grand Santi-Papaïchton. Le nouvel ordre administratif et politique, qui a fait passer du jour au lendemain ce territoire d'une gestion directe de l'Etat à l'autonomie communale, met du temps à s'établir dans ces nouveaux espaces constitués de populations très diverses.

Premiers constats par le préfet Jean Monfraix un an après les premières élections municipales

1970

« J'ai pu constater que l'institution des communes cadre mal avec la réalité des choses dans cette région. En fait, le bourg de Maripasoula, avec une centaine de Créoles, ressemble à une commune quelconque de Guyane : toutes les autres populations (Boni, Bosch et Indiens), qui, pour la plupart ne sont pas électeurs, vivent en marge de ce système. »

- Extrait d'un rapport préfectoral au secrétariat des départements d'outre-mer ; Archives territoriales de Guyane, cité par Gérard Thabouillot, *Le Territoire de l'Inini 1920-1969*, Matoury, Ibis Rouge, 2016, p. 547.

TERRITOIRE DE L'ININI

Un immense espace à appréhender

Géographie administrative du territoire : circonscriptions et postes

La création du Territoire autonome de l'Inini entraîne la mise en place d'une administration propre à cette zone qui est dirigée directement par le gouverneur puis le préfet. La présence de l'administration passe par un découpage en circonscriptions puis en cercles municipaux et dans l'implantation de postes, entraînant peu à peu l'intégration d'un large sud guyanais et de ses populations à une politique de droit commun.
Les agents et missionnaires du Territoire de l'Inini visitent des placers aurifères, contrôlent des usines de bois de rose, des lieux de récolte du balata, construisent des postes de douane et de gendarmerie, empruntent les rivières et les pistes forestières, vont à la rencontre des autorités coutumières et des simples habitants de villages d'orpailleurs, décrivent la géologie de contrées inhabitées, cartographient, tracent des voies d'accès, recensent les hameaux, délimitent les concessions minières, collectent des plantes… bref, décrivent, dessinent, photographient, filment un territoire et leurs habitants.

Jacques Perret, de la mission Monteux-Richard, séjourne dans le village teko de Doutsapan sur la Tampok

1931

« Le vieux Doutsapan, qui habite une sorte de colombier haut perché sur quatre poteaux, descend avec précaution les petites marches taillées dans le tronc d'arbre qui lui sert d'escalier. Il va, sans doute, à la chasse, de l'autre côté de la rivière, car il porte sur l'épaule une pagaye, un arc et une bonne demi-douzaine de flèches empennées. [...] En quelques coups de pagaye, le vieil Indien a traversé la rivière, et le canot, habilement manœuvré, se range le long des roches de la berge. L'après-midi touche à sa fin. Toute une partie du village barbote dignement et silencieusement dans l'eau claire et rapide. La rivière abrite la nudité des baigneurs jusqu'à la ceinture.
Doutsapan jette son gibier sur la roche. Tout à l'heure, sa femme viendra le dépecer. Ayant dénoué son long calimbé, il descend sur la berge, les deux mains croisées avec modestie tant que la rivière ne l'a pas délivré du souci de sa pudeur. Des gosses, le derrière dans l'eau, la peau luisante, fraîchement repeinte au roucou, font voguer dans les remous de minuscules pirogues en bambou. »

- Extraits de Jacques Perret, « *La chasse de Doutsapan* », *Le Matin*, Paris, 18 novembre 1932 ; extrait du recueil *Un Blanc chez les Rouges*, Paris, Le Dilettante, 2004, p. 41-44.

L'usine du placer Adieu-Vat

1938

« L'exploitation du placer Dieu Vat a commencé en 1934 à la suite d'une prospection effectuée sur la crique Georgette. En 1936, la société a procédé à l'installation d'une centrale électrique de 500 CV avec un moteur Diesel et alternateur triphasé. Les chantiers de Georgette et du Rocher étaient également ouverts en même temps et les travaux de l'usine de broyage commencés.
Les travaux préparatoires des chantiers et des installations demandèrent environ deux ans. Actuellement, devant les résultats obtenus, la société procède à l'électrification totale de la mine. »

- D'après Archives territoriales de Guyane, versement Drire 60 ; édité par Puaux (Olivier), Philippe (Michel), *Archéologie et histoire du Sinnamary du XVIIe au XXe s.* (Guyane), Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1997, p. 104.

Le préfet Vignon se rend à Saül par la route de Bélizon

1952

« Sur un large plateau au pied duquel mugissent les eaux de la crique escaladant une chaîne de rochers (un saut en miniature) sont construites plusieurs maisons : la maison principale, celles des employés, les magasins à outils et à vivres et un grand bâtiment servant de garage et d'atelier. [...] Au km 125, du sommet d'une colline, on a une vue splendide. A l'ouest se dessine la longue chaîne d'une des plus hautes montagnes de la Guyane, la montagne Continent. Le camion stoppe en cet endroit pour admirer le paysage. On a l'impression d'être séparé de ces hauteurs par une immense et profonde vallée. [...] Saül, bâti dans une vaste cuvette entourée de montagnes, n'a pas d'eau. Les trous de prospection faits par les anciens orpailleurs servent de puits. »

- Extraits d' *" Impressions de voyage de Cayenne à Saül "* par Michel Lohier, *Parallèle 5*, Cayenne, n° 3 de mai 1952, p. 1, 3-4 ; Archives territoriales de Guyane.

Rencontre du Grand Man Difou à Boniville

1950

« Autour d'une vaste case circulaire où se réunit le Conseil des Anciens, quelques douzaines d'habitations me paraissent dispersées au gré de la fantaisie de leurs propriétaires et varient de la construction la plus simple au « pavillon » le plus coquettement orné de motifs géométriques, sculptés ou peints. [...] L'appui et l'autorité du Grand Man Diffou me sont ici singulièrement précieux : il obtient, en quelques mots, ce qu'aucune promesse de ma part n'aurait pu réaliser et je peux ainsi prendre quelques clichés satisfaisants.
Au milieu du village, sous un toit de tôles, sèchent des épis de maïs. A gestes précis, un homme accroupi fouille un tronc d'arbre à peine ouvert, semblable à une énorme cosse de pois, mais qui, bientôt, sera un canot capable d'affronter la fureur des sauts ; un autre sculpte avec application l'extrémité d'une pagaie ouvragée ; un adolescent gratte du manioc. »

- Extraits de Bernard Quris, *Bivouacs en Guyane*, Paris, France-Empire, 1956, p. 274-275.

TERRITOIRE DE L'ININI

Des populations de tous horizons

Populations amérindiennes Wayapi, Teko et Wayana : la redécouverte

Après les explorations de Crevaux et Coudreau des années 1870-1880, l'administration coloniale perd le contact avec les populations amérindiennes de l'intérieur de Guyane, Wayapi, Teko et Wayana. Il faut attendre la création du Territoire de l'Inini et les missions à caractère ethnographique et médical pour assister à leur « redécouverte ». Leur démographie est alors au plus bas, faisant penser à leur disparition pure et simple. Les Amérindiens vivent alors dans de petits villages sur le Haut-Oyapock et le Haut-Itany. Se basant sur le modèle businenge, l'administration de l'Inini reconnaît des « capitaines » comme référents des échanges avec l'autorité de Cayenne et de Saint-Laurent.

Le taxidermiste Henry Larsen et sa femme May Pellaton arrivent au village de l'Emérillon Barcarell

1954

« Voici l'embouchure du fleuve Camopi et devant nous, sur un promontoire dominant en triangle sa jonction avec l'Oyapoc, le village terme de notre voyage de ce jour. [...] Le spectacle dépasse en éclat et en beauté tout ce que nous aurions pu imaginer : sur chaque embarcation, debout, dix Emérillons, hommes, femmes et enfants, empanachés, enluminés, armés d'arcs et de flèches, sont figés comme au garde-à-vous : En tête marche notre ami Barcarell et son aspect est si saisissant que j'en ai le souffle coupé. Enduit de roucou, il est rouge comme il n'est pas permis de l'être. Les tatouages au genipa (teinture noire tirée de l'arbre du même nom) recouvrent les parties de son corps que les colliers ne parviennent pas à cacher. »

- Extraits de Henry Larsen, May Pellaton, *Pirogues sous les lianes. Expédition Maroni-Oyapoc*, Neuchâtel, La Baconnière, 1956, p. 146-148.

Le docteur Marcel Heckenroth sur le haut Oyapock chez les Wayampi

1939

« 14-8-1939 : Discuté le coup avec quelques Indiens. Le chef du village, depuis la mort du capitaine Jean, est son fils Aloupano, qui nous a donné son carbet. Le chef Jean était marié à la cousine du chef Eugène. Apprenons que les Roucouyennes viennent acheter des hamacs contre perles. Apprenons les noms des villages. Bon espoir de faire du bon travail, car nous avons déjà des éléments certains. Santé bonne. Pourtant suis gêné par un eczéma. Beaucoup de tousseurs, ici ! Pays ? Saison ? Race ? Paludisme pulmonaire ? Tous ont des rates énormes, je ferai la visite systématique demain. [...]

12-9-1939 : Arrivons à Alikoto, heureux de retrouver nos chers Indiens. Après bienvenue, salutations, etc., un Indien apporte un pli qui vient de la douane. Baup lit. Je ne fais pas attention. Puis je vois son visage, amaigri par 3 ans de séjour, émacié par une longue tournée très pénible, il me tend la feuille : « Nous sommes en guerre contre Allemagne depuis 3 septembre. Vous engage nous rejoindre au plus tôt. » Les Indiens ce soir-là ne comprirent sûrement pas notre silence. »

- Extraits du journal de route d'Heckenroth publié dans *Plumes amérindiennes*. Don Dr Marcel Heckenroth, Editions Snoeck, MAAQA, 2012, p. 61 à 63.

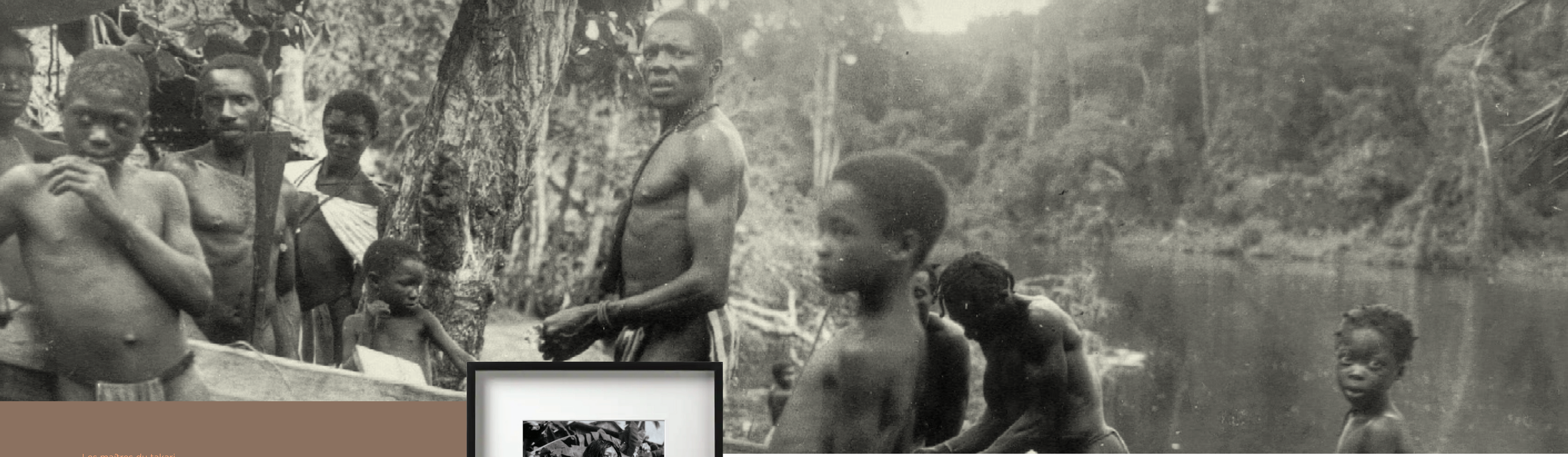

Les maîtres du takari

Établis en plusieurs villages sur le bassin hydrographique du Maroni, aussi bien du côté français que du côté hollandais, les Bonis (Alukus) et les Boshs (Djukas) assurent le transport sur le Maroni pour les orpailleurs et l'administration de l'Inini de manière exclusive. Les Saramakas, quant à eux, sont recrutés par convention avec le gouvernement colonial comme transporteurs piroguiers sur les principaux autres fleuves de Guyane (Mana, Sinnamary, Approuague, Oyapock) et établissent des villages en aval des secteurs d'exploitation minière et forestière. Les Grands Mans et « les capitaines », responsables coutumiers de chaque groupe, sont les principaux interlocuteurs des administrateurs de l'Inini.

Récit d'Adaya, bossman du sous-préfet de l'Inini au journal *Parallèle 5*

1953

« Ce matin, j'ai fière allure à l'extrême pointe de « mon » canot, bleu comme ciel et fin de proue, le plus beau canot du Maroni, hiya, hiya ba !, car c'est moi qui l'ai construit. J'ai pris ma plus belle pagaïe, taillée au couteau et ornée de dessins rouges et bleus que moi seul connais, et j'ai sorti mon camisa des jours de fête…
C'est qu'aujourd'hui je mène Monsieur Sous-Préfet sur le Haut-Maroni ! On m'a choisi parce que je suis le meilleur bossman de la rivière : je sais toutes les passes entre les roches, tous les bons bistouris et j'aime les mamans sauts que l'on franchit à grands cris et dont on salue le passage heureux de plongeons purificateurs… Hiya, hiya ba, c'est moi le meilleur bossman de la rivière ! C'est moi qu'a crié Adaya et j'ai ma case à Assici.
Avec moi, on ne s'endort pas sur le fleuve… Apatou… Capitaine Sacca, hodio… Langa Tabiki… Grand Santi… Assici… Mamafou, hodio… ! Cottica… Boniville… Hédéman Difou, hodio… ! En trois jours, nous atteignons Wacapou où les Mon Pè, vêtus de leurs longs koochis blancs, ont donné grande fête, parce que c'est juste le milieu du mois d'août.
Le lendemain, au passage à Maripasoula, nous prenons Monsieur Administrateur et Monsieur Mesnard, Madame, qui vont accompagner Monsieur Sous-Préfet sur le Petit-Inini. »

- Extrait de « *Je suis Bossman de Monsieur Sous-Préfet* », *Parallèle 5*, Cayenne, n° 11 de janvier 1953, p. 14 ; n° 12 de février 1953, p. 18 ; Archives territoriales de Guyane.

Le Père Maurice Didier transporté par des Saramakas sur le Haut-Approuague

1934

« Nous partons aussi de nuit pour permettre au canot de passer facilement les premiers sauts en utilisant la forte marée.
Étendus sous le pomacari, une mince voûte de feuillage tressé qui donne au canot une petite allure de gondole, nous commençons notre vie à la Robinson.
Nos deux canotiers sont deux Saramacas, nègres marrons descendants d'esclaves évadés. Ils sont peut-être 200 à Régina, une vingtaine d'entre eux sont baptisés. Ce sont eux qui assurent le canotage dans l'Inini. Ils se rencontrent sur tous les fleuves, excepté sur le Maroni où ils sont remplacés par les Boschs et les Bonis, autres variétés de nègres également païens.
Dès 6 heures le fleuve multiplie toutes les ardeurs du soleil. Le canot serre au plus près la rive. Le long des berges, glissant sous la forêt qui déborde, le canot peut trouver un peu d'ombre et surtout le courant moins contraire, qui économise les efforts des deux Saramacas. Daï, le patron, qui pagaie à l'arrière du canot, est un Hercule au thorax athlétique. Jules, le bosseman, dressé en proue, comme un jouteur infatigable, déploie pour la manœuvre du tacari (perche de bois lourd et flexible) un jeu varié d'attitudes académiques. C'est Apollon descendu de son belvédère pour se dégourdir les muscles. »

- Extrait d'une lettre de Maurice Didier, missionnaire apostolique dans le Territoire de l'Inini chez les chercheurs d'or, à l'évêque Pierre Gourtay (février 1934), Archives diocésaines de Cayenne.

Les « Gens de l’or »

Les mineurs et forestiers viennent d’horizons divers : Guyanes, Antilles francophones et anglophones, notamment Sainte-Lucie. Ils constituent une population difficile à estimer et contrôler, mobile, passant d’un placer à l’autre en fonction des opportunités, attirés par la soif d’un avenir économique meilleur. Les rivalités entre individus sont fortes et favorisées par l’absence de l’autorité publique. Les échanges avec les agents de l’Inini sont contradictoires : réserve, méfiance, sentiment d’abandon, besoin d’assistance et d’infrastructures…

Des années après, la forêt a effacé le souvenir d’une foule de faits divers, de villages, de figures hautes en couleurs, hommes et femmes, travaillant, légaux ou maraudeurs, sur les concessions de sociétés minières et forestières voire sur des terres non concédées, développant de petites activités de service, de commerce ou de transport dans les hameaux implantés à proximité des grands placers.

Moi, Philomène Olympe… sur le Maroni

1940

Lavi mwen sé dlo toloman avè tanzantan an ti chodo. […] En septembre 1940, la guerre est déclarée et beaucoup de gens ont quitté les placers et sont descendus à Cayenne. […] J’ai quitté Saint-Laurent le 11 octobre et le 1er novembre j’arrivais à Wacapou. J’y ai passé quelques jours avant de monter pour Dorlin. On a mis 5 jours, à la pagaie, pour arriver à Dorlin ; on dormait sur la rivière et on s’arrêtait souvent. La vie était gaie, facile, plus douce que maintenant malgré la guerre ; d’ailleurs plein de canots descendaient le Maroni pour les affaires de soldat. J’avais oublié mes dures conditions d’arrivée en Guyane, je commençais à retrouver mes forces. Je suis arrivée à Dorlin avec Monsieur Nodor que j’avais rencontré à Saint-Laurent. Je l’ai pris en case, il avait 40 ans. Simon Kati, le contremaître d’un des chantiers du placer Gougis, nous a vus ensemble et a dit : « Ehé, Nodor, te voilà avec une belle petite madame ! Lundi, on va laver une batée pour elle. » Le lundi, en effet, le soir, Simon revient du chantier et me tend une petite boule de papier en disant : « C’est pas beaucoup, regardez ce que j’ai attrapé pour vous ! » Il y avait 15 grammes d’or. En ce temps-là, il valait 30 francs le gramme. C’est comme ça qu’on recevait les femmes en mine d’or ! »

En mai 1940, je suis descendue à Bonami, sur le Lawa, on avait déjà cassé, Nodor et moi. Mais je n’ai pas fait grand chose, je ne gardais pas les hommes et l’or ne venait pas. Je n’ai vu que de la boue, alors j’ai décidé un beau jour d’aller sur le bord hollandais, à Dégrad Lawa, où j’ai repris le travail de lessiveuse et aussi la cuisson du pain. […] A Dorlin, à l’époque des pluies, l’eau nettoyait le sol et il nous arrivait d’attraper quelques grammes d’or en plein village, il suffisait de se baisser. Dans la glaise rouge des ruelles, l’or faisait son chemin. On construisait son carbet où l’on voulait, on organisait des koudmen et Gougis aidait aussi. *Yan lamen ka lavé lot.* On inventait la vie à notre façon.

- Extraits du récit autobiographique recueilli par Michèle-Baj Strobel, *Les gens de l’or. Mémoire des orpailleurs créoles du Maroni*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1998, p. 336-342.

Les condamnés indochinois et les bagnards de l'Administration pénitentiaire

En juin 1931, 535 condamnés indochinois débarquent en Guyane. Répartis sur trois établissements pénitentiaires spéciaux sous la garde de détachements de tirailleurs sénégalais, ils vivront en Inini de 1931 à 1946, parfois plus, engagés par la contrainte dans un programme de grands travaux et de désenclavement de ce territoire. Avec l'arrêt des grands travaux à partir de 1936, ils sont cédés à des entreprises minières sous forme de corvées payantes (réfection de la voie Decauville entre Saint-Nazaire et Saint-Élie, par exemple) ou sont destinés à l'entretien des infrastructures publiques.

Le projet colonial de départ prévoit en outre l'astreinte à résidence dans le Territoire de l'Inini pour assurer la présence d'une main d'œuvre agricole, artisane et commerçante au moyen de l'attribution de concessions familiales. Les Indochinois occupent également des postes dans l'administration ou sont employés par des sociétés minières. Après la libération du dernier condamné en 1949, deux convois de rapatriement au Vietnam sont organisés en 1954 et 1963, mais plusieurs déportés indochinois choisissent de s'installer définitivement en Guyane et y fondent pour certains une famille.

La population pénale, une fois libérée de l'Administration pénitentiaire, est également sollicitée par les entrepreneurs privés de la mine et de la foresterie et par l'administration de l'Inini, avant d'être progressivement remplacée par une main d'œuvre locale avec la suppression de la transportation et de la peine du doublage. Certains libérés s'établissent alors comme commerçants, tel Abdallah à Maripasoula.

L’état d’esprit des condamnés indochinois à Crique-Anguille

1937

« Jusqu’au 12 décembre 1937 l’état d’esprit général était, dans l’ensemble, demeuré assez satisfaisant en cours d’année malgré une certaine tension entre les Tonkinois et les autres groupes ethniques.
La plupart des condamnés dits « politiques » sont de race tonkinoise et ceux-ci, jouant les intellectuels du camp font ostensiblement groupe à part. Ils sont les plus remuants, les plus « cabochards » ; à quelques exceptions près, c’est parmi eux que se comptent les meneurs qui ont provoqué les incidents d’allure collective de décembre [...].
La surveillance est exercée par un détachement de Sénégalais commandé par un lieutenant assisté de deux sous-officiers européens, au total 63 militaires pour 272 transportés. Ce pourcentage, relativement élevé, ne doit pas faire illusion car la garde des condamnés est particulièrement difficile. En effet, les campements présentent un caractère tout provisoire, étant appelés à se déplacer suivant l’avancement des travaux. Ce sont des camps ouverts qu’aucune enceinte ne défend contre l’extérieur ce qui facilite évidemment les allées et venues des transportés ainsi que le contact et la promiscuité quotidienne, parfois fâcheuse, des gardiens et des détenus. »

- Extraits du rapport annuel 1937 du camp de Crique-Anguille par J. Souvant ; Archives territoriales de Guyane.

Fonctionnaires & missionnaires

Les fonctionnaires de l'Inini, militaires et civils, sont des volontaires, attirés par le goût de l'aventure et de la découverte des grands espaces, mais aussi par un salaire supérieur. La durée moyenne de leur séjour est alors de 3 ans et 3 mois. Bien que parfois dénoncée voire refusée au début, leur présence est de plus en plus acceptée et sollicitée par la population.

La stratégie mise en œuvre par les fonctionnaires en poste et les missionnaires de passage est décrite comme une « politique de contact avec les habitants », de régulation et de médiation, doublée de l'exercice de certaines fonctions publiques (état civil, douanes, école, assistance médicale). La question de l'exploration et de la connaissance de ce vaste arrière-pays, tant sur le plan des ressources naturelles et de la géographie qu'en termes de connaissance humaine, n'est pas en reste. Les administrateurs et leurs équipes, «en mouvement», interviennent au niveau des postes et au moyen de tournées, à caractère administratif, médical, technique, judiciaire, religieux ou politique, ou encore par le biais de missions à caractère scientifique ou fiscal. Sur quarante années, les postes évoluent dans leur implantation en fonction des circonstances socio-économiques.

Parmi les agents de l'Inini, l'histoire et la mémoire locale retiennent les noms de chefs de poste, de monitrices d'école, de médecins, d'infirmiers, de gendarmes, de prêtres, d'ingénieurs de passage, d'ethnographes ou d'explorateurs aventuriers.

Des nouvelles du poste de Maripasoula et du docteur Billard

1950

« Des lettres du docteur Billard, médecin contractuel de Maripasoula, parviennent : « Maripasoula brille tous les soirs de ses vingt-cinq ampoules. Le moral est parfait. Tout va bien, même les malades qui, chaque jour plus nombreux, affluent chez moi… ».
Des visites récentes à Saint-Laurent du Père Le Cam, père de Wacapou-Maripasoula, de Dugourd, chargé des travaux du poste de Maripasoula, on retire la même impression : Maripasoula devient un centre qui s'impose.
Ce sont là les tout premiers résultats ! Certes, ces premiers résultats n'ont pas été obtenus sans mal. Il a fallu beaucoup de religieuse patience au Père Le Cam pour re-créer un climat psychologique et moral agréable ; il a fallu beaucoup de dévouement et d'énergie au docteur Billard pour s'imposer (à noter que le docteur Billard, devenu un splendide motoriste du Maroni, s'est offert le luxe de remorquer avec son canot chargé muni d'un moteur Goïot, 7 chevaux, le canot sur lequel était chargé l'imposant groupe électrogène qui illumine Maripasoula… Un succès sportif, un exemple de décision farouche…) ; il a fallu toutes les astuces de M. Dugourd pour tout organiser avec… presque… rien ; il a fallu le calme réfléchi du gendarme Cafaxe… Il a fallu l'union de ses quatre hommes pour, en quelques semaines, transformer le poste de Maripasoula.
Et tous les quatre sont d'accord pour vous dire : « Ce n'est pas mal, mais il y a encore beaucoup à faire, et dans tous les domaines… » »

Extrait de *Parallèle* 5, n° 5 de juillet 1950, p. 10 : *« Allo ! Maripasoula… ! »* Archives territoriales de Guyane.